

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 48 minut. matin,	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 36 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Au moment même où la Banque de France prenait la résolution de réduire à soixante jours la plus longue échéance des effets à admettre à l'escompte, la Banque d'Angleterre prenait une mesure à peu près équivalente. Une dépêche qui nous est parvenue, le 6 octobre, annonce que le taux de l'escompte a été élevé de 5 à 6 pour cent pour les effets à soixante jours; le papier d'une échéance plus éloignée devant subir un escompte de 7 pour cent. Les deux grands établissements de Londres et de Paris ont donc jugé indispensable de se mettre à couvert, pour ainsi dire à la même heure, contre la crise monétaire qui se fait sentir en ce moment.

Notre intention n'est pas de nous appesantir sur ces deux importantes décisions qui ont eu pour but de faire face au mal par des moyens différents. Nous n'en parlons ici, que pour nous empresser de dire que le mal lui-même est tout momentanément et qu'il n'y a point lieu de s'en effrayer outre mesure. Nous voyons, en effet, que la crise monétaire qui a sévi d'abord en Prusse et qui a nécessité les demandes d'argent faites au marché français par les banques allemandes, a complètement cessé à Berlin et laissé cette place tellement libre dans ses opérations qu'elle se trouve en quelque sorte gênée par l'abondance du numéraire.

« La rareté de l'argent, nous écrit-on, vient de faire place à une abondance telle que la Banque a refusé, le 3 et le 4, de l'argent monnayé et qu'elle se montre de nouveau très-large sur les escomptes. Cet état de chose a exercé l'influence la plus heureuse sur la Bourse. La Banque a publié son bilan mensuel. La circulation en billets est de 45.767.600 thalers, c'est-à-dire, de six millions 1/2 de plus qu'à la fin du mois passé. Dans le même espace de temps, l'encaisse a diminué de un million, deux cent mille thalers. »

La situation s'est donc déjà considérablement améliorée de l'autre côté du Rhin, et nous n'avons plus à craindre aujourd'hui les demandes extraordinaires de métaux précieux qui causent en ce mo-

ment notre gêne.

Quant aux nouvelles politiques que nous apportent les dépêches et les derniers courriers, elles ne sont pas de nature non plus à exciter des appréhensions défavorables. Les affaires de Naples, il est vrai, restent toujours en suspens, mais les bruits de modification ministérielle, qui déjà circulent dans la capitale des Deux-Siciles, peuvent faire espérer, à bon droit, que la mission du général Martini aura de plus heureux résultats que celle de M. Hübner.

En Grèce, tout se borne à des notes qui aboutiront sans aucun doute à une solution purement diplomatique, de même qu'en ce qui concerne le Monténégro.

Restent les deux affaires de l'île des Serpents et de Bolgrad, qui viennent de nécessiter pour la troisième fois la rentrée d'une escadre britannique dans la mer Noire. Néanmoins, là, encore, aucun motif sérieux de conflit ne peut-être compris même par les pessimistes. — Havas.

Le *Moniteur* publie un rapport adressé à l'Empereur par S. Exc. le Ministre des finances qui place sous les yeux de Sa Majesté le tableau sommaire des principaux faits de l'année courante, pouvant servir à déterminer le point de vue général d'après lequel devront être réglées les prévisions de recette et de dépense. Voici un extrait de ce rapport :

« Les circonstances qui déterminèrent, l'année dernière, les mesures prises par la Banque s'étant reproduites cette année, elle a cru devoir tenir la même conduite et elle en attend le même résultat.

Pour la Banque comme pour le crédit, les embarras ne viennent pas du fond des choses, mais d'une exubérance momentanée.

On a parlé des exportations de numéraire. La succession des mauvaises récoltes, l'achat des soies à l'étranger, et d'autres causes moins légitimes ont influencé, sans contredit, sur la sortie de nos monnaies; l'argent surtout est devenu l'objet d'un trafic dont l'opinion s'inquiète, et qui consiste à retirer de certaines pièces choisies leur plus-value. Ce triage, qui tend à détruire l'équilibre général de notre système monétaire, était sous l'ancien

droit considéré comme un fait d'altération, et puni des peines les plus sévères. La législation moderne ne saurait être impuissante contre un pareil abus, qui n'a rien de commun avec le principe incontesté de la liberté commerciale. Le gouvernement de Votre Majesté s'en préoccupe à juste titre.

Mais en prenant la question par son côté général et permanent, on le voit, Sire, combien les craintes qu'on aurait pour l'avenir seraient mal fondées. Lorsque, malgré les besoins accidentels dont je viens de parler, la masse de nos exportations dépasse les importations d'un chiffre énorme, il n'est pas possible que le solde qui est en notre faveur, et qui s'élève à un milliard trois cent soixante millions depuis 1850, n'ait pas amené chez nous, par nos ventes, plus de numéraire qu'il n'en n'est sorti pour nos achats. Un fait bien remarquable vient directement confirmer cette conclusion. D'après les états officiels de la douane, la France a reçu depuis la même époque, en or ou argent, 800 millions de plus qu'elle n'a exporté; les huit premiers mois de l'année courante figurent dans ce chiffre pour un boni de 72 millions. Sans doute les déclarations à la sortie ont pu quelquefois être incomplètes, mais le même fait s'est produit à l'entrée. Qu'est devenu ce numéraire. Il n'est pas perdu, Sire, il est dans le pays; il a pénétré dans les canaux de la circulation qui alimentent les nombreux ateliers des travaux publics, les manufactures, l'agriculture, le commerce; il fait face aux nouveaux besoins résultant du développement de l'activité sociale, et, par sa fécondité, il augmente la richesse publique.

Les embarras qu'on signale ne tiennent donc pas à un vice fondamental, mais à des causes passagères.

La situation du trésor, qui est excellente, en est une nouvelle preuve.

Les deux premiers emprunts sont soldés, et les termes du dernier, qui suffira pour liquider la guerre, sont payés avec exactitude. Les revenus publics augmentent, ainsi que je l'ai dit, dans une proportion qui ne s'est jamais vue. Les impôts sont acquittés sans frais, avec la plus rare ponctualité,

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

XIX. — LA ZAOÛIA.

« Tout homme, riche ou pauvre, connu ou inconnu dans le pays, qui se présente à la porte d'une *zaouïa* quelconque, y est reçu et hébergé pendant trois jours. Nul ne peut être éconduit : l'exemple d'un refus de ce genre n'existe même pas. Ni le matin ni le soir, les gens de la *zaouïa* ne prendront leurs repas sans s'être assurés que les hôtes ont eu leurs besoins satisfaits. Le principe d'hospitalité s'étend même si loin dans ce lieu, qu'un cheval, un mulet égarés, y arrivant sans conducteur et par hasard, y seront toujours reçus, installés et nourris jusqu'à ce qu'on vienne les réclamer. — Cet accueil absolu dans la maison de Dieu fait que les tourments de la faim et le vagabondage proprement dit restent ignorés des Kabyles. La vie du pauvre devient un long pèlerinage de *zaouïas* en *zaouïas* (1). »

La sainte demeure à laquelle nos fugitifs venaient de frapper était une des plus renommées qui fût en Kabylie.

Autour d'elle s'étaient groupés un grand nombre de maisons qui formaient une ville considérable, resserrée

entre les murailles bastionnées d'une enceinte fermée de tous côtés, et ne communiquant avec la campagne qu'à l'aide d'une porte défendue elle-même par une grande tour crénelée.

Cette petite ville était habitée par une population guerrière et fanatique, qui s'était toujours distinguée par sa haine pour le nom français, et faisait de continuelles excursions sur le cercle de Bougie. Plus d'une fois on avait tenté de les réduire, mais ils s'étaient toujours défendus avec une sorte d'énergie sauvage, et jusqu'alors la *zaouïa* était restée debout, semblant narguer et défier les ennemis, qu'elle insultait impunément.

Simonnet et Henry y furent reçus avec les plus grands égards, et on leur donna une chambre pour eux seuls. — Puis on leur servit à souper; ils assistèrent à la prière du soir, et ne rentrèrent que pour se livrer au repos.

Selon les recommandations faites par Meryem, bien qu'ils l'eussent rencontrée parmi les voyageurs présents à la mosquée, ils n'eurent pas l'air de la reconnaître. Meryem elle-même passa près d'eux sans même tourner la tête de leur côté, de telle sorte que, pour ceux qui les avaient observés, Henry et Simonnet étaient bien arrivés seuls à la *zaouïa* et devaient en repartir dès les premières lueurs du jour.

Henry dormait depuis quelque temps du plus profond sommeil; le sergent était resté éveillé, et, à la pâle

clarté de la lampe, il fumait tranquillement sa pipe, songeant aux difficultés qui les attendaient encore, et qui les sépareraient longtemps peut-être du lieu où ils devaient retrouver leurs amis.

Le sergent était mélancolique. — Il pouvait être minuit; un silence de mort régnait dans la *zaouïa*, et Simonnet allait secouer sur l'ongle de son pouce la cendre de sa pipe éteinte, quand la porte de la chambre s'ouvrit doucement.

Le sergent ouvrit l'œil.

Une femme entra.

Elle était voilée des pieds à la tête; sa démarche accusait une émotion indicible; elle parut promener avec hésitation son regard indécis autour de la chambre; puis, ayant aperçu le sergent, elle lui fit signe de se lever.

— Moi ! fit Simonnet, qui doutait que ce fût bien à lui qu'on en voulait.

— Vous ! répondit la femme.

— Qu'y a-t-il donc ?

— Venez !

— Et où allons-nous ?

— Chut !... Suivez-moi.

Simonnet se leva, assez intrigué, et suivit la femme. Ils arrivèrent ainsi près du cimetière de la *zaouïa*, où la femme se fit enfin reconnaître.

— Meryem ! dit le sergent avec étonnement.

— J'ai à vous parler... répondit la jeune fille.

(1) Mœurs et coutumes de l'Algérie.

et même d'avance. L'argent afflue dans les caisses publiques. Le paiement du dernier semestre de la rente nous a laissés avec une réserve de 110 millions. Il doit être évident pour tout homme sensé que ces faits sont les indices d'une situation fondamentalement bonne.

D'après ces considérations, Sire, j'ai cru devoir, en préparant le budget de 1858, me dégager des préoccupations du moment et prendre pour base de mes évaluations le mouvement naturel et normal de la fortune publique.

Toutefois, comme pour 1857, voulant restreindre l'éventualité des crédits supplémentaires, j'ai, suivant les ordres de Votre Majesté, apprécié les dépenses avec toute l'exactitude possible, et les recettes avec la plus grande modération. Aussi, malgré quelques soulèvements apportés à la situation des petits fonctionnaires et l'allègement de quelques impôts, nous pouvons espérer que le budget de 1858 suffira largement à ses dépenses. **MAGNE.**

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 6 octobre. — « Par le *Gange*, qui apporte des nouvelles de Constantinople, du 29 septembre, on apprend qu'un ordre télégraphique, parti de Londres, fait rentrer dans la mer Noire, trois vapeurs et six canonnières. L'amiral Lyons reste à Constantinople. Suivant la *Presse d'Orient*, une division française reviendra dans cette ville, mais la nouvelle est douteuse.

» La Serbie réclame des grandes puissances l'augmentation de son armée.

» L'Autriche appuie l'extension des frontières du Monténégro : mais les négociations sont arrêtées par la reprise des hostilités entre les Turcs et les Monténégrins.

» Le chemin de fer de l'Euphrate est définitivement concédé à une compagnie anglaise.

» Reschid Pacha a donné une fête à l'amiral Lyons. — Havas.

Vienne, lundi 6 octobre. — « Les feuilles génoises annoncent que les frontières ne sont pas tranquilles; des troupes ont été dirigées sur Spezzia. Le gouvernement de l'Ouest réclamait des renforts. »

« Des dépêches de Constantinople, en date du 1^{er} octobre, annoncent que l'escadre française de la Méditerranée était attendue pour se rendre de là vers l'île des Serpents. Des vaisseaux de guerre autrichiens sont partis pour cette destination. »

La dépêche de Vienne qu'on vient de lire et qui parle de troubles sur les frontières piémontaises, se rapporte évidemment aux lignes suivantes du journal *l'Italia e Popolo*, qui ne peuvent être accueillies que sous toutes réserves :

« Il court des bruits vagues d'agitation ou de faits arrivés sur les frontières orientales de l'Etat. On assure qu'il est parti cette nuit des troupes pour le golfe. Une dépêche pressante de l'intendant de la province du Levant demandait de prompts secours. Nous ignorons ce qu'il y a de vrai dans les détails qui circulent à ce sujet. »

Nous ajouterons que le *Corriere mercantile* de Gênes fait allusion en ces termes, dans son numéro du 4, aux bruits mis en circulation par *l'Italia e Popolo* :

« Hier, un bataillon de Cono est parti pour la Spezzia, par terre, avec le matériel ordinaire pour

changement de garnison de tous les détachements de la frontière orientale. On demande pour quelle raison nous n'avons pas parlé hier des bruits que faisaient courir certains journaux à cet sujet, et sur le départ des troupes expédiées et à expédier par les bateaux à vapeur, ainsi que sur les mouvements de Carrare à Reggio, et enfin du gouvernement provisoire, le mouvement étant, disait-on, d'une nature républicaine. Nous répondrons que trop souvent les journalistes sont entraînés dans des erreurs, même par suite de nouvelles prises à des sources sûres, pour que l'on doive s'empêcher d'accueillir un bruit qui court sans le moindre fondement. »

Nous trouvons dans le *Times* une lettre de Naples, du 2 octobre, dont nous lui laissons toute la responsabilité :

« Quiconque a visité Naples l'an dernier ne reconnaîtrait pas aujourd'hui cette ville : elle offre tous les symptômes d'une désorganisation sociale. Dans les rues, on voit des rassemblements d'hommes qui se parlent à voix basse et semblent très-préoccupés. Tout le monde se réjouit de la prochaine arrivée des escadres. Il n'y aura pas, quand elles arriveront, de démonstration publique ; mais à moins que la force armée ne s'y oppose, des milliers d'habitants afflueront au Molo, à Santa-Lucia et à Villa, sans armes, pour manifester leur joie. On dit qu'il est question de présenter une adresse aux amiraux à leur arrivée ; dans cette adresse, on demanderait le retour à la légalité, c'est-à-dire à la Constitution qui n'a jamais été abolie et qui est encore le droit public du pays.

» Le Roi est venu lundi soir de Gaëte, par voie de terre, et il a reçu le général Martini, ministre autrichien. Plus tard, il a reçu un certain nombre d'officiers généraux. Mardi matin, il y a eu un conseil de cabinet, suivi d'un nouveau conseil de guerre. Dans ce dernier conseil, on a adopté les mesures nécessaires pour maintenir la tranquillité de la capitale dans de certaines éventualités. On dit que M. le Brehier avait été mandé par le roi : ce bruit n'est pas exact. Le dernier conseil a duré six heures. Le Roi, à son issue, est reparti pour Gaëte.

» Le port royal est désert. Tous les bateaux à vapeur ont été emmenés à Gaëte. On dit que la marine à vapeur napolitaine compte vingt-trois steamers portant 120 canons.

» Dans le port royal est un bateau à vapeur de guerre français, qui est arrivé hier et qui a excité beaucoup de curiosité. Depuis quinze jours, les Français faisaient des sondages dans la baie de Baïa. On ignore si c'était dans un but spécial ou pour compléter des travaux commencés depuis quelque temps.

» Les navires américains qui sont restés ici trois semaines sont partis pour la Spezzia : de là, ils se rendront à Constantinople. On croit que le Roi tiendra jusqu'à la dernière extrémité, qu'il tâchera de jouer l'Angleterre et la France, qu'il temporisera et qu'il tentera d'arriver à une transaction qui ne change rien à la situation. Il paraît peu douteux qu'il ne soit appuyé par l'Autriche. La correspondance la plus étroite a lieu entre les familles royales de Naples et de Vienne, surtout par l'intermédiaire d'un des vieux archiducs. »

Nous recevons le *Moniteur algérien* du 30 septembre : nous y trouvons le récit suivant de la suite des opérations militaires :

AFFAIRES DE LA KABYLIE.

Le 24 septembre, les Beni-Koufi, fraction des Guechtoulas, ont été attaqués à la fois par les divisions Renault et Yusuf.

La première, campée près de Bordj-Boghni, s'est mise en route à trois heures du matin, et est arrivée jusqu'au ravin profond et escarpé qui sépare les Oulad-Ali des autres fractions des Koufi, n'ayant à pousser devant elle que quelques centaines de tirailleurs ennemis.

La seconde, dont le camp était dressé près de la zaouïa de Sidi-Abd-er-Rhaman, et qui avait moins de distance à parcourir pour atteindre l'ennemi, ne s'ébranla qu'à six heures et demie et suivit d'abord les crêtes des Beni Ismail. Deux heures après, elle se trouva derrière l'une des branches du grand ravin dont nous avons parlé plus haut et en vue de la division Renault.

C'est de l'autre côté de ce ravin que les Kabyles avaient leurs villages et qu'ils avaient organisé leur résistance.

Malgré les difficultés du terrain, l'attaque commença aussitôt. Le ravin fut franchi, les villages furent enlevés, et les colonnes d'attaque des deux divisions se rejoignirent chez les Oulad-Ali, qui durent se replier, ainsi que tous les défenseurs, dans les rochers et la forêt qui se trouvent entre les crêtes dénudées du Djurdjura et les positions que nos troupes venaient de leur prendre avec une vigueur et un entrain remarquables. Après deux heures d'engagement, le feu ayant été mis à tous les villages et particulièrement à ceux des Oulad-Ali, qui passaient pour inabordable, les deux divisions, chacune de son côté, commencèrent leur retraite.

Le général Yusuf ne fut pas poursuivi au-delà du ravin ; mais les Kabyles se portèrent en masse à la suite de la colonne Renault, qui, ayant à descendre par des pentes extrêmement abruptes et à parcourir un espace très-étendu, devait offrir plus de prise à leurs coups. Malgré l'acharnement avec lequel ils la poursuivirent, grâce aux bonnes dispositions, la retraite se fit en bon ordre, et les troupes des deux colonnes rentrèrent au camp à cinq heures, avec 12 hommes tués et 49 blessés, dont 4 officiers.

On ne connaît pas encore les pertes de l'ennemi ; mais tout porte à croire qu'elles sont considérables.

M. le maréchal, gouverneur-général, arriva, le 26, au camp du général Renault, situé au pied des montagnes des Beni-Koufi. Il se porta le lendemain au milieu de la division Yusuf, qu'il trouva parfaitement installée et dans les meilleures dispositions.

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1856. (Suite.)

La commission propose l'adoption pure et simple du tracé rouge indiqué au plan joint par M. l'ingénieur à son avant-projet.

Le Conseil adopte cette proposition.

Les études sur le tracé entre la Lande-Pivalin et le bourg de Bouzillé ne sont pas encore complètes.

— Henry doit donc l'ignorer ?

— Vous en jugerez !...

Le sergent fit un geste qui voulait dire qu'il était prêt à écouter, et Meryem continua.

— Il s'est passé des choses fort graves depuis que nous sommes arrivés à la zaouïa, dit-elle avec agitation, et maintenant je ne dois pas vous cacher que vous courez les plus grands dangers.

— Il faut filer alors !

— C'est impossible... Mohammed et Bel-Kadi sont ici depuis une heure... Un certain juif des Senadjas a donné votre signalement, et il a été décidé que personne ne sortirait demain matin sans être examiné par lui.

— Diable !

— Et puis il y a encore d'autres complications.

— Pendant que nous y sommes...

— Plusieurs prisonniers français sont retenus ici voilà quelques jours.

— Des zouaves peut-être ?

— En effet.

— Et nous les connaissons ?

— Beaucoup.

— Comment les nommez-vous ?

— Polyte.

— Est-ce possible ? s'écria le sergent avec un cri aussitôt réprimé ; mais comment se fait-il ? se hâta-t-il d'ajouter.

— Chut ! fit Meryem ; je vous expliquerai tout cela dans un instant... car j'ai une dernière nouvelle à vous apprendre, et malheureusement c'est là ce qu'il y a de plus sérieux et de plus inquiétant dans notre position.

En parlant ainsi, Meryem serra convulsivement ses bras sur sa poitrine, et jeta au sergent un regard presque sinistre.

— Qu'est-ce donc ? demanda ce dernier.

— Au nombre des prisonniers se trouve une femme.

— Catherine ?

— Non... Catherine est restée au bataillon, dont une partie avait été dirigée sur Bougie... et puis la vivandière ne serait pas un danger pour vous... tandis que l'autre...

— Mais quelle est-elle.

— Meryem passa sa main sur son front humide et saisit le bras de Simonnet.

— Vous êtes l'ami d'Henry ? lui dit-elle d'une voix saccadée.

— Sans doute.

— Vous savez peut-être les circonstances qui l'ont engagé à venir en Afrique ?

— Polyte m'a raconté l'histoire...

— Il avait laissé en Normandie une jeune fille qu'il aimait...

— C'est cela... et dont le père était, je crois, un général de la Restauration.

— Eh bien... ce général a repris du service... On lui a donné un commandement en Afrique, il est actuellement à Bougie.

— Mais je ne vois pas...

— C'est cependant une chose bien simple, sergent ; le général de Cerny, craignant de prolonger son séjour à Bougie, a jugé à propos de faire venir sa fille près de lui... Blanche a donc quitté Alger immédiatement, et, au moment d'atteindre ces parages, le bataillon avec lequel elle était venue a été surpris, et c'est ici que les prisonniers ont été conduits.

— De sorte que Blanche...

— Est au pouvoir des Tolbas... comprenez-vous ?...

— Parfaitement.

— Et que faut-il faire ?...

Le sergent remua la tête avec embarras.

— Hum !... dit-il, ceci est, en effet, très-inquiétant, et je crois maintenant que nous ne ferons pas de vieux os... mais que voulez-vous, ma bonne Meryem ? quand nous serions là à nous tourmenter, nous ne changerions rien à notre position... l'affaire est mauvaise, c'est certain ; mais, après tout, nous aurons la chance de partir tous ensemble pour le même pays, et c'est déjà quelque chose...

— Mais je ne veux pas qu'il meure, moi ! fit Meryem d'un accent étrange.

— Il me paraît cependant difficile...

tement terminées, bien que M. l'ingénieur Gojard s'en occupe avec la plus grande activité.

La troisième commission voit avec plaisir les efforts faits par M. l'ingénieur à l'effet de satisfaire, s'il est possible, les réclamations des habitants du bourg de Bouzillé, en cherchant le moyen de faire passer la traverse de la route n° 14 par le milieu même de ce bourg, sans augmenter sensiblement les dépenses à supporter par le département; elle regrette bien vivement que le Conseil général ne puisse pas se prononcer dès cette année sur la direction nouvelle de ce tracé: elle espère qu'à la session prochaine toutes les études seront terminées, et, en proposant l'ajournement, elle prie M. le Préfet de vouloir bien, au prochain budget, porter des fonds pour ces travaux, s'il juge le nouveau tracé suffisamment étudié pour être accepté par le Conseil général.

Un membre du conseil demande qu'en aucun cas le tracé rouge ne puisse être remis en question, par le motif que ce projet avait été définitivement écarté en 1854; que d'un autre côté, ce tracé coûterait 13,344 fr. de plus que le tracé bleu; enfin que dans une enquête ouverte à cet effet dans les communes intéressées, 583 signataires ont réclamé le tracé bleu et 3 seulement le tracé rouge.

Le rapporteur persiste à demander que les conclusions de la commission soient maintenues purement et simplement.

Le Conseil adopte l'ajournement proposé.

Les entrepreneurs Pelé, père et fils, se sont rendus adjudicataires, en 1853, des travaux de construction de la traverse de Segré, moyennant un rabais de 11 %, et dès le mois de juin de la même année ils ont été mis en demeure de commencer leur entreprise. Cette mise en demeure a été suivie d'une régie et d'une réadjudication. La régie a amené un surcroît de dépense de 3,280 fr. 35 c., et la réadjudication une augmentation à la charge du département de 9,070 fr. 11 c.; le rabais n'ayant été que de 6 %. Aujourd'hui, après avoir échoué devant le Conseil de préfecture et devant le Conseil d'État, ces entrepreneurs s'adressent par la voie gracieuse au Conseil général et demandent à être déchargés de cette somme qui a été exigée par arrêté préfectoral du 26 avril 1854.

Le rapporteur de la troisième commission fait observer que le rabais des sieurs Pelé a été tout à fait irréfléchi ou exagéré; qu'ils ont rencontré des obstacles de toute nature de la part des propriétaires non expropriés, lorsqu'ils ont voulu commencer leurs travaux; et la troisième commission pense qu'il y aurait une rigueur extrême, dans de telles circonstances, à faire peser sur eux une charge aussi lourde; elle propose en conséquence au Conseil de décharger les entrepreneurs Pelé de tout surcroît de dépense occasionné par la réadjudication, et de ne faire peser sur eux que celui résultant de la régie et s'élevant à 3,280 fr. 35 c.; et comme il leur reste dû, sur les travaux par eux exécutés, mais non payés, 2,241 fr. 22 c., ils ne resteraient plus débiteurs, vis-à-vis le département, que de 1,039 f. 13.

Le Conseil adopte les conclusions de sa troisième commission.

Un membre de la troisième commission rend compte de la situation des chemins vicinaux de grande communication. Peu de travaux ont été exé-

cutés sur ces chemins pendant l'année dernière; 15,967 mètres ont été terrassés et 14,388 ont été empierrés. Mais M. l'agent-voyer en chef annonce que l'année a été employée à préparer des études et à disposer des travaux qui seront exécutés dans une proportion considérable l'année prochaine, au moyen de fonds votés par le Conseil général. Il faut espérer que ces promesses seront réalisées. Les ressources créées par le département doivent être utilisées; le zèle des communes doit être excité, et partout où se trouve un ouvrage présentant des difficultés exceptionnelles, soit qu'il s'agisse d'un pont ou de débâis et de remblais considérables, les fonds de la subvention doivent venir en aide aux communes pour que leurs ressources puissent se porter sur d'autres points, restant bien entendu que le Conseil général ne relève en aucune façon les communes, des obligations qui leur sont imposées par la loi de 1836, en ce qui concerne les achats de terrains, les terrassements ordinaires et le transport des matériaux.

Les dégâts causés aux chemins de grande communication par l'inondation, sont évalués à une somme d'environ 65,000 fr. Les ponts de Portaux, de Saint-René et de Malheur ont été détruits. Le Conseil général espère que le gouvernement donnera aux communes les moyens de couvrir ces pertes qu'elles seraient hors d'état de réparer avec leurs ressources ordinaires.

La longueur des chemins vicinaux de grande communication est de 989,926 mètres, sur lesquels il reste encore 204,698 mètres à empierrer et 90,252 mètres à terrasser.

La commission a la confiance que les agents du service des chemins vicinaux auxquels une position si belle a été faite par le Conseil général, redoubleront d'activité et de soins pour s'en montrer reconnaissants et assureront partout le prompt et bon emploi des sommes mises à leur disposition.

Sur quarante-sept chemins de grande communication classés, vingt trois seulement sont arrivés à l'état complet d'entretien; vingt quatre, par conséquent, sont en retard et doivent être l'objet des efforts constants de l'administration.

En conséquence, la commission propose au Conseil général: 1° de voter, conformément à la loi du 21 mai 1836, cinq centimes sur les quatre contributions directes dont le produit sera applicable aux chemins de grande communication; 2° de prélever, sur le produit de ces centimes, une somme de 10,000 fr. qui sera mise à la disposition de M. le Préfet pour être répartie par lui, et par portions égales, entre les cinq arrondissements et être employée aux travaux d'art sur les chemins d'intérêt commun et de petite vicinalité.

Le Conseil, en maintenant les termes de sa délibération de l'année dernière en ce qui concerne l'emploi des subventions par M. le Préfet, adopte les conclusions de la commission; il vote, en conséquence, 5 centimes sur les quatre contributions directes, et décide qu'il sera prélevé sur le produit de ces centimes une somme de 10,000 fr., pour être employée ainsi qu'il a été dit au rapport.

(La suite au prochain numéro.)

Un épouvantable accident est arrivé lundi, dans une carrière de tuffeaux située à Pocé. Le sieur

Foucault, âgé de dix-neuf ans, a été écrasé sous un bloc de pierre. Comme il travaillait seul dans une galerie, on ne sait à quoi attribuer ce malheur, ni à quel moment il a eu lieu. Le soir, un de ses camarades, ne le voyant pas sortir, est allé à son chantier, et l'a trouvé étendu sans vie, horriblement mutilé.

P.-M.-E. GODET.

La cour d'Angers vient de trancher, par un jugement fortement motivé, la question de savoir si un médecin a le droit de distribuer des médicaments pharmaceutiques hors le cas de préparation personnelle et d'usage immédiat par sa clientèle.

M. Oricard, docteur oméopathe de Paris, a été condamné à trois jours de prison pour avoir, étant à Angers, vendu des fioles et des globules provenant d'une des officines parisiennes.

(Constitutionnel.)

A partir du 1^{er} octobre la *France élégante* publie MAURICE ROBERT, grande nouvelle, par M^{me} la C^{tesse} DASH. — Nous saisissons cette occasion de rappeler à nos lectrices que cette charmante revue de modes et de travaux de dames, si justement préférée par toutes les femmes de goût et de distinction, est la seule publication du genre qui ait trouvé dans son succès européen le secret de publier deux numéros par mois au lieu d'un sans augmenter son prix d'abonnement. — Départements, Corse Algérie, un an, 18 fr., 6 mois, 10 fr. — Envoyer franco un bon de poste ou sur Paris au Directeur, 64, rue Sainte-Anne, à Paris, ou s'adresser aux libraires et aux messageries.

FAITS DIVERS.

On est en train de déposer dans les magasins de l'artillerie de Malte, le matériel qui avait été confié au corps du génie du contingent turc en Crimée, pendant la dernière guerre. Un détachement des hommes du génie appartenant au contingent turc et qui sont stationnés à Chatham, sous les ordres du capitaine Allau, fait ce dépôt. Le matériel déjà déposé à Chatham suffit pour l'équipement d'une armée de plusieurs milliers d'hommes. — Havas.

— On écrit de Gibraltar, le 26 septembre:

« L'escadre arrivée dans la baie dimanche dernier, sous les ordres du contre-amiral R. S. Dundas, est partie hier dans la direction de l'est. Cette escadre se compose des bâtiments à hélice suivants: *Duc de Wellington*, de 131 canons, vaisseau amiral; *Conqueror*, de 101; *Cressy*, de 84; *Ospey*, de 4; *Wanderer*, de 4. » — Havas.

On demande un PRINCIPAL CLERC dans une étude de Notaire aux environs de Saumur.

S'adresser au Bureau du Journal. (000)

M. LÉON CAZEAUX, médecin-dentiste à Tours, chevalier de la Légion d'Honneur, sera à Saumur, jeudi 9 octobre, hôtel *Budan*. (599)

BOURSE DU 7 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 66 40.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 90 50.

BOURSE DU 8 OCTOBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 66 40.
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 90 40.

— Je veux qu'il vive! vous dis-je! poursuivit la jeune fille avec exaltation; Mohammed et Bel-Kadi ne savent pas où peut aller la colère de Meryem! Mais qu'ils y prennent garde cependant! car si j'avais à venger la mort d'Henry, ils la paieraient cher, c'est moi qui vous le dis...

Comme ils en étaient là de leur conversation, un grand cri s'éleva à quelque distance, et, un instant après, Henry accourut près de ses deux amis. Il paraissait violemment agité; ses vêtements étaient en désordre. Il saisit la main de Meryem et celle du sergent, et les serra dans les siennes.

— O mon ami! s'écria-t-il vivement, vous ne pouvez pas comprendre ce qui se passe en moi... tout-à-l'heure, là, je l'ai vue!

— Blanche? fit Meryem avec effort.

— Oui, elle, elle, Blanche!... est-ce possible?... dites... ne suis-je pas insensé... suis-je éveillé... n'est-ce point un rêve... et cependant... vous voilà bien, n'est-ce pas?... Ce sont vos mains que je presse dans les miennes... Oh! ne me trompez pas, sergent; dites-moi toute la vérité, Meryem; Blanche! ma Blanche aimée!... elle est ici...

— Depuis trois jours...

— Et je pourrai la voir?

— Peut-être...

— Et nous la sauverons, elle aussi!...

— Ceci sera plus difficile, objecta le sergent.

Henry le regarda en palissant.

— Comment! dit-il avec un frisson de terreur, vous auriez le courage de partir sans Blanche?

— Mais nous ne partirons même pas, nous autres, répondit Simonnet.

— Pourquoi cela?

— Eh!... parce que Mohammed et Bel-Kadi sont ici; parce que nous sommes découverts, et qu'avant une heure peut-être nous serons tous fusillés.

Henry pressa ses tempes de ses deux mains crispées, et promena autour de lui un regard plein d'égarément.

— Mourir! s'écria-t-il d'une voix vibrante; mourir quand je la retrouve! sans rien tenter pour la sauver! Oh! ne le croyez pas, sergent.

Meryem l'arrêta.

— Henry, lui dit-elle d'une voix grave... Notre sort est entre les mains de Dieu; prions-le d'éloigner de nous les dangers qui nous menacent, et confions-nous à sa bonté...

— Mais Blanche! Blanche! insista le jeune homme.

— Blanche est prisonnière comme vous.

— Mais ne ferons-nous rien pour l'arracher à la mort?...

Meryem se tut de nouveau, et parut réfléchir: elle était fort indécise, et ne savait trop à quel parti se résoudre. Enfin, elle fit un violent effort sur elle-même,

et dégageant doucement ses mains de l'étreinte d'Henry:

— Laissez-moi agir, dit-elle bientôt... La position dans laquelle nous nous trouvons est grave...; mon frère et Bel-Kadi doivent être irrités contre moi...; mais qui sait? peut-être y a-t-il encore un moyen de conjurer le danger.

— Le croyez-vous?

— Je l'espère...

— O Meryem!... si vous faites cela, toute ma vie, tout mon cœur, vous appartiendront.

La jeune fille remua tristement la tête, sa poitrine se souleva péniblement, et un flot de larmes monta de son cœur à ses yeux; mais elle ne voulait pas donner à Henry le spectacle de sa douleur, et elle les quitta brusquement, pour rentrer à la zaouïa.

Comme elle disparaissait, une dizaine de Tolbas, armés de sabres et de fusils, se précipitèrent sur les deux zouaves, et les entraînaient dans une salle commune, où déjà se trouvaient Polyte et quelques camarades du 4^e bataillon.

Le conseil de la zaouïa était réuni; les Tolbas entouraient les cheikhs; Mohammed et Bel-Kadi étaient à côté d'eux.

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Expédition franc de port jusqu'à destination.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT-SAINT-THOMAS

TROUSSEaux
ET
LAYETTES.

PRIX FIXE.

ACHEMIREs FRANÇAIS
ET
DE L'INDE.

Rue du Bac, 33, et Rue de l'Université, 25, Faubourg Saint-Germain, à Paris.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons FRANCO et toute expédition au-dessus de 25 francs est affranchie pour toutes les localités de la France. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette Maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France, elle rejette toute solidarité avec ces industriels ambulants qui font des déballages dans diverses contrées sous le nom du *Petit-Saint-Thomas*; elle les signale à la défiance et au mépris publics. Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En la Mairie de la commune de Brézé,

Par le ministère de M^e DUTERME,
notaire à Saumur,

Le dimanche 9 novembre 1856, à midi,

LES BIENS

Ci-après désignés,

Appartenant aux Hospices de Saumur,

Situés sur la commune de Brézé.

1^{er} LOT.

Une maison, située au bourg de la commune de Brézé, nommée le Puits-Bertin, composée de plusieurs chambres avec greniers, granges, écuries, cave, cour et jardin; le tout dans un ensemble contenant 18 ares 30 centiares, joignant d'un côté M. Victor, d'autre côté M. Chapu et M. le marquis de Brézé, et d'autre côté un chemin; le tout porté au plan cadastral de la commune de Brézé, sous les n^{os} 1585, 1586, 1587, 1590 et 1591 de la section A.

Ce lot sera exposé aux enchères sur la mise à prix de 2,600 francs.

2^e LOT.

Un morceau de terre et vigne, nommé la Foye, touchant le bourg de Brézé, contenant 51 ares 60 centiares, et joignant de trois côtés des chemins, et d'un autre côté M. Getry, porté au plan cadastral de ladite commune de Brézé, sous les n^{os} 1539 et 1540 de la même section A.

Ce lot sera exposé aux enchères sur la mise à prix de 1,220 fr. 85 cent.

3^e LOT.

Une pièce de terre, nommée le Puits-Bertin, contenant 63 ares, joignant au nord les sieurs Gautier, Moreau et Guérineau, et des autres côtés des chemins, compris sous le n^o 1576 de la section A dudit plan cadastral de la commune de Brézé.

Ce lot sera exposé aux enchères sur la mise à prix de 2,293 fr. 20 cent.

S'adresser, pour prendre tous renseignements, à M^e DUTERME, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (602)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CLAUDE.

Les créanciers de la faillite François Claude, marchand limonadier, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter le lundi treize octobre prochain, à huit heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination ou le remplacement du syndic, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce.

Le Greffier du Tribunal,

(603) E. CORNILLEAU.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de départ,

UN FONDS D'ÉBÉNISTERIE ET
DE REVENDEUR.

S'adresser à M. CHARNOD-PIVOTEAU,
rue du Portail-Louis. (604)

VIN ANTI GOUTTEUX & ANTIRHUMATISME
ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1855
(DE COLCHIQUE DU CODEX)
DE A. D'ANDURAN MÉDECIN-PH.
SPÉCIFIQUE CERTAIN CONTRE LA GOUTTE ET
LE RHUMATISME. DONT L'EFFICACITÉ EST
ATTESTÉE PAR UN GRAND NOMBRE D'OBSERVATIONS
DE MÉDECINS DE TOUTE LA FRANCE.
PRIX DU FLACON 10 F^{cs}
DU MÊME AUTEUR
EMPLÂTRE DIAPALME A L'ACONIT CAMPHRE
CONTRE LES IRRITATIONS DE POITRINE ET
DE LA VESSIE. LA COQUELUCHE ETC. LE
RHUMATISME. LE LOMBAGO LE TORTICOLIS ETC.
PRIX DU ROULEAU 1 F. 25^{cs}

Dépôts : à Saumur, chez M. PERDRIAU,
ph.; à Cholet, chez M. ENON, ph.; à An-
gers, chez M. MENIÈRE, ph. (605)

A VENDRE

DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la
Sous-Préfecture et de la Mairie.

NOUVEAU SERVICE D'OMNIBUS

Pour le Chemin de fer et à volonté,

ENTREPRISE SERGÉ,

Tenant l'hôtel de Londres, rue d'Orléans, 48, à Saumur.

On prend à domicile. — Avertir à l'avance.

Prix des Places, avec ou sans bagages, 50 centimes.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

L'ANCIENNE

MAISON DE ROULAGE

ROBINEAU-RENEAUME,

Rue des Capucins,

Consistant en plusieurs appartements, cour, vastes dépendances, grande remise, magasins au-dessus des inondations.

S'adresser audit Notaire. (583)

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Présentement.

Sise quai de Limoges, anciennement occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M^{me} veuve HERBAULT,
à Nantilly. (545)

A VENDRE

UNE

MAISON ET 27 ARES DE VIGNES

Situés à la Pierre-Couverte,

Commune de Bagneux.

S'adresser à M. RAYNAULT, rue du
Portail-Louis. (595)

A VENDRE de très-beaux PLANTS
DE CHATAIGNIER, à cinquante
centimes la pièce.

S'adresser à M. CADIEU, rue d'Or-
léans, à Saumur. (580)

GLANDS-DOUX

C. de COUSSIN.

Ce Café, efficace dans les maux de tête et d'estomac, dysenteries, fièvres, etc., contient le tannin à plus forte dose que les autres. Les célèbres chimistes Pelouze, Thénard, Orfila, etc., le prescrivent comme fortifiant, tonique et astringent. — Dépôt chez les principaux droguistes et épiciers. — Entrepôt central : LOUIT FRÈRES ET C^{ie}, A BORDEAUX. (562)

ABONNEMENTS PAS DE PRIME, MAIS DEUX NUMÉROS PAR MOIS AU LIEU D'UN BUREAUX A PARIS

Rue Ste-Anne, 64.

Un an, 6 mois.
PARIS 15f. 8f.
DÉPARTEMENTS. }
Corse, Algérie } 18f. 10f.
Étranger, selon le tarif
postal.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

Envoyer franco au Di-
recteur un bon de poste
ou sur Paris, ou s'adresser
aux Libraires et aux Mes-
sageries.

(Journal des Dames et des Salons. — 4^e ANNÉE. — Sous le patronage de M^{me} la comtesse DASH)

Est le seul journal du genre auquel son immense succès en France et à l'étranger ait permis d'offrir à ses abonnées, sans augmentation de prix, DEUX NUMÉROS par mois au lieu d'un. Elle publie PAR AN 24 numéros grand in-8^o, édition de luxe, rédigés par les sommités de la littérature, 24 gravures de modes coloriées, dessinées par M^{me} Héloïse Leloir; 15 Planches de Broderie par nos premiers dessinateurs en ce genre; — 15 Planches de Patrons de Robes, Manteaux, Chapeaux, Vêtements d'Enfants; — Plusieurs Planches coloriées de Tapisserie, Filet et Crochet; — environ 40 Morceaux de Musique pour Chant et Piano; — et une multitude de Travaux de Dames en Tapisserie, Filet, Crochet, Tricot, etc.

A PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE, elle commencera MAURICE ROBERT GRANDE NOUVELLE en 4 vol. in-8^o, par M^{me} LA Ctesse DASH.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur sousigné,